

Département
AVEYRON
Arrondissement
MILLAU
Canton
RASPE ET
LEVEZOU

République Française
CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE BROQUIES

**Membres en
exercice : 15**

Séance du 30 mai 2022

*L'an deux mille vingt-deux et le trente mai l'assemblée régulièrement
convoquée le 24 mai 2022, s'est réunie sous la présidence de Monsieur
Jean-Luc CRASSOUS*

Présents : 13

Votants: 15

Sont présents : Alain AMIDIEU, Julie BOSC, Christian BRENGUES,
Jean-Luc CRASSOUS, André GAVALDA, Sylvie GENIEYS, Bernard
MARITAN, Sammy QUERALT, Claude REYNES, Maxime REYNES,
Christian SERIN, Emeline TAURIAC, Gilbert TOULOUSE

Représentés: Jacques ANTONIN par Jean-Luc CRASSOUS, Céline
POINDRON par Alain AMIDIEU

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Christian BRENGUES

Objet: SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA TRUITE BROQUIÈSOISE - DE_2022_29

Monsieur le maire donne lecture du courrier de l'AAPPMA la Truite Broquière demandant une subvention exceptionnelle pour subvenir aux dépenses occasionnées les 25 et 26 juin 2022 à l'occasion de l'organisation de la finale du Championnat de France de pêche à la truite aux appâts naturels.

Considérant la sollicitation de l'AAPPMA la Truite Broquière
Considérant le programme d'animation présenté par l'AAPPMA la Truite Broquière
Considérant les dépenses prévisionnelles que cette journée d'animation engendrera

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE d'allouer à l'AAPPMA la Truite Broquière une subvention de 500 €.

CHARGE le maire :

- de verser la subvention sur présentation du bilan de la manifestation
- de signer tous documents utiles à ce dossier.

POUR : 15 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0



Le maire
J-L. CRASSOUS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 07 juin 2022
et publié ou notifié
le 07 juin 2022

RF
Sous-préfecture de Millau

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 07/06/2022
012-211200373-20220530-DE_2022_29-DE